

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 28 septembre 2010
à la Maison de Commune**

Présidence: M André OVERNEY

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés:	<u>2</u>
Effectif total :	79

Absents excusés: MMES et MM. Olivier VERAGUTH, Graziella AIELLO, Judith BOVAY, Angelika CONSTAM, Doris MUEHLEMATTER, Michel PERRET, Anne-Catherine DOYER JOHN, Roland PERRIN, Marc-Henri ROSSIER, Karim LASSEB, Marie-Aimée SPERTINI.

Absents non excusés: MM. Albert GALLEGOS, Michel PETER-CONTESSSE,

A 20 h. 15, M. André OVERNEY, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il souhaite également la bienvenue au public fidèle qui nous fait l'amitié de suivre les débats.

M. Olivier VERAGUTH étant absent et excusé, M. André RACLOZ siège à sa place à la table du bureau du conseil.

Le Président salue également la présence de Messieurs Fabrice BOVAY et Vincent LENOIR du bureau BBNH, qui nous feront une présentation ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président ouvre cette séance par de tristes nouvelles. Il prie l'assemblée de se lever.

« Nous voulons rendre hommage à notre collègue M. Michel PASCHE, médecin. Né en 1949, il est décédé en juillet dernier alors qu'il rendait visite à son fils qui habite en Australie. Il siégeait au Conseil depuis 1993 et était membre de la commission des finances.

Nous souhaitons également réitérer nos condoléances à notre secrétaire, Mme Fabienne GHEZA, qui a eu la douleur de perdre son petit dernier Daniel récemment. Je vous prie d'observer quelques instants de silence. »

« J'ai apporté le cadeau de circonstance et transmis les voeux et messages des autorités communales aux personnes suivantes: Mme Charlotte BRÜLHART le 19 août, M. Alexandre PASCHE et M. Georges FIGUET hier 27 septembre à leurs domiciles. »

« J'ai en outre participé à la séance d'information comme beaucoup d'entre vous destinée aux autorités par la société DESA SA le samedi 04 septembre ainsi qu'à l'apéritif marquant les 15 ans d'existence des cartons du coeur à Epalinges»

« Je vous donne également les résultats des votations du dimanche 28 septembre:

Votations Fédérales. Point 1 : Assurances-chômage

Résultat du scrutin	- Oui	1023
	- Non	1255
	- Taux de participation	45.84%

Votations cantonales: Point 1 : Fusion des communes

Résultat du scrutin	- Oui	2047
	- Non	153
	- Taux de participation	45.16%

Votations cantonales: Point 2 : Juridiction bail

Résultat du scrutin	- Oui	1023
	- Non	1202
	- Taux de participation	45.32%

« Je vous donne lecture des courriers reçus depuis le 01 juillet dernier:

- Lettre du 02 juillet 2010 de M. Marc STEIMER qui annonce sa démission avec effet immédiat pour suivre un cursus universitaire à Madrid de 2 ans.

- Lettre du 08 juillet 2010 de M. Jérôme URIO qui annonce aussi sa démission du Conseil avec effet immédiat. Je relève son active participation au sein du Conseil et dans les commissions.

- Lettre de Mme Ursula MEIER qui remet sa démission avec effet au 30 septembre 2010. Elle siège donc normalement ce soir avec nous. Femme de caractère, Mme MEIER siège depuis 1992 à notre Conseil qu'elle a aussi présidé en 2001. Elle a 20 ans de service dans la collectivité de notre commune. Nous la remercions de sa fidélité, de ses avis et de la part prise à la vie communale.»

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

Personne n'appelant aucune remarque, il est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Olivier VOLPER prend la parole et signale une correction soit:

A la page 302, 3^{ème} paragraphe avant la fin, il s'agit de M. Félix Schmidt et non pas de lui.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal du 29 juin 2010 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Françoise AUBERT.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président invite les deux nouveaux conseillers à s'avancer et, à l'assemblée de se lever. Il lit la promesse. Suite à leur promesse. M. Marc-Alain BERBERAT et M. Fabien MEZENEN peuvent valablement siéger. Ils rejoignent leur place respective sous les applaudissements.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de Michel Pasche)

M. Jean-Marc BAATARD propose la candidature de M. Corrado RAMETTA.
Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Corrado RAMETTA est élu à l'unanimité.**
Il accepte son élection.

4. PRESENTATION DU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX DE LA COMMUNE D'EPALINGES (PGEE)

En guise d'introduction M. Jean-Claude SHEPPARD prend la parole et annonce qu'en rapport avec le futur règlement de l'évacuation des eaux, la Municipalité a décidé dans un premier temps de vous présenter ce plan général. Ce PGEE est actuellement terminé, il est au canton pour signature. BBHN SA a délégué 2 de ses représentants, M. Fabrice BOVAY et M. Vincent LENOIR pour une brève présentation de ce document.

M. Fabrice BOVAY prend la parole et remercie la municipalité de pouvoir présenter ce PGEE, sujet qui nous concerne tous.

"C'est un travail d'ampleur qui s'est effectué sur plusieurs années, il est maintenant au canton comme l'a précisé M. Jean-Claude SHEPPARD pour décision finale. Ce ne serait donc sans tarder qu'il rentre en force. Il faut se rendre compte que la commune d'Epalinges compte 52 km de tuyaux d'évacuation d'eau, ce qui est très important. M. Vincent LENOIR a aussi traité l'aspect hydraulique et calcul de ce PGEE, il va afficher quelques slides de présentation."

Présentation jointe au PV

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Erich DÜRST** a présidé il y a quelques années une commission qui avait à débattre sur deux permis concernant la mise en séparatif et avait émis le vœux à l'adresse de la municipalité d'avoir une présentation de ce fameux PGEE. Ce soir c'est chose faite et il remercie la municipalité pour cette présentation et est convaincu qu'à

l'avenir ce sera un outil très précieux pour la conduite de notre politique en la matière et qui nous éclairera aussi au sein du Conseil.

- **M. Angelo MARZOLI** demande si il est possible d'obtenir ce document soit par voie papier soit par e-mail étant donné que la salle n'a pu voir que partiellement cette présentation.
M. LENOIR répond que cette présentation sera envoyée à M. Alexandre GOOD.
- **M. Maurice MISCHLER** se demande où en est l'avancement des travaux à Lausanne, est-ce qu'il y a la certitude que les réseaux d'eau claire séparatifs à Epalinges ne tombent pas dans les réseaux unitaires de Lausanne.
M. LENOIR répond que la question de coordination des deux communes est en partie traitée par le canton. Il est prévu que tous les collecteurs qui récoltent les eaux de la commune d'Epalinges soient mis en séparatif sur la commune de Lausanne. C'est déjà le cas pour certains quartiers, notamment la partie ouest de la commune où les collecteurs ont déjà été mis en séparatif à Lausanne. C'est pour cela qu'aujourd'hui il y a un projet pour la mise en séparatif complète du secteur des Tuileries. Il reste encore une question pour le collecteur du secteur des Croisettes, ou on ne sait pas si il sera du côté de Lausanne, mais une mise en séparatif se profile.
- **M. Bernard KRATTINGER** dit que la capacité d'absorption des eaux usées a été évoquée en argumentant le doublement de la population d'Epalinges, mais sur quels chiffres sont-ils basés?
M. LENOIR répond que ces chiffres sont basés sur le plan d'affectation en vigueur et des densités préconisés par des plans directeurs par rapport à aujourd'hui.
- **M. Yvan TARDY** veut apporter un complément et une nuance par rapport à la réponse à M. Maurice MISCHLER. Lausanne ne peut et ne pourra pas mettre tout en séparatif, ils ont trop de canalisations.

La discussion n'étant plus demandée, le Président remercie M. Fabrice BOVAY et M. Vincent LENOIR de leurs interventions.

5. ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

Préavis no 11/2010

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission de leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe donc au vote.

A mains levées, **le préavis no 11/2010** est accepté à l'unanimité.

6. NOUVELLE CONCESSION POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE BOISSON DE LA COMMUNE D'EPALINGES

Préavis no 12/2010

La parole est donnée à **M. Jean-Marc BAATARD**, Président rapporteur de la commission désignée à cet effet qui nous lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission de leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe donc au vote.

A mains levées, **le préavis no 12/2010** est accepté à l'unanimité

7. REPONSE A LA MOTION DEPOSEE PAR M. GERARD DEMIERRE, AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE, CONCERNANT L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS FONCIERS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Préavis no 13/2010

La parole est donnée à **M. Christian TERRIER**, Président rapporteur de la commission désignée à cet effet qui nous lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission de leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Alain MONOD** conçoit qu'il soit difficile pour la municipalité de répondre valablement à une telle motion. Pour l'avoir bien relue, il constate qu'il n'y a pas vraiment d'injonction à l'égard de la Municipalité dans le texte déposé par M. Gérard DEMIERRE au nom du groupe socialiste. Sur le fond, le rapport de M. Christian TERRIER décrit bien la situation, s'agissant des zones d'intérêts publics. Il faut reconnaître que la municipalité a fait preuve de sagesse dans ses interventions, il peut en citer deux: par exemple le droit de superficie s'agissant du premier bâtiment de la CLE et aussi le droit de superficie au niveau de l'EMS où même le canton se plaît à reconnaître que la commune est très généreuse avec le montant de son droit de superficie. S'agissant des terrains privés, il ne pense pas que la politique foncière communale implique forcément des achats de terrains mais plutôt une valorisation des espaces publics. Jusqu'à maintenant la municipalité a eu comme intervention de vendre des terrains dont elle était déjà propriétaire ou parfois même qu'elle avait hérité, à des prix tout à fait raisonnable à l'attention de familles, c'est l'exemple au chemin de Ballègue dont vous parle la municipalité dans sa réponse. Il ne faut pas se voiler la face, pour ceux qui ont vu les dernières annonces de terrains à Epalinges, les prix se négocient maintenant entre CHF 800.- et CHF 900.- le mètre carré selon la situation, qu'on le veuille ou non. Il n'est donc pas sûr qu'introduire un acteur supplémentaire dans ce marché va forcément améliorer la situation. Il vous invite donc à accepter la réponse de la Municipalité.

- **M. Mazyar YOSEFI** avoue qu'en recevant les documents pour cette séance, il a été surpris par ce *préavis no 13/2010*. En réponse à une motion, une étude doit être présentée. Or la réponse pour la motion que nous avons adoptée dans ce Conseil demandait la présentation d'une étude, ce qui n'a pas été le cas. Il propose de renvoyer ce préavis à la municipalité pour complément.
- **M. Bernard KRATTINGER** souligne qu'il est important déjà de rappeler que la motion déposée par M. Gérard DEMIERRE invitait la Municipalité à présenter une étude sur les possibilités d'augmenter le patrimoine foncier de la commune d'Epalinges. Il voudrait d'abord répondre aux propos de M. Alain MONOD, qui considérait que l'étude souhaitée par la motion socialiste ne serait pas nécessaire, c'est quelque peu étonnant. Quand on se rappelle qu'il avait lui-même déposé il y a quelques temps une motion, transformée en postulat, demandant que la municipalité sollicite un crédit d'étude en vue de la réalisation d'une station de métro à la Croix-Blanche. Il est étonnant que le même conseiller invite la municipalité à avoir d'une part une politique prévisionnelle en matière de transport et d'autre part refuse l'invitation faite à la même municipalité de développer une politique foncière. Ceci dit, il faut rappeler qu'en 1997, la commune a acheté une parcelle sise aux Giziaux, propriété des TL, et ce pour favoriser l'implantation de logements à loyer modéré. Pour financer en partie cet achat, la Municipalité a procédé à la vente de deux parcelles situées au chemin de Ballègue. Cette opération démontre qu'une augmentation du patrimoine foncier de la commune est possible. Notre motion souhaite simplement que de telles possibilités ne restent pas soumises aux aléas et aux opportunités qui se présentent mais devienne le résultat d'une politique foncière prévisionnelle et prospective. A ce titre, on peut signaler que d'autres communes de la région lausannoise ont déjà de telles politiques, la Municipalité d'Epalinges pourrait donc s'inspirer des démarches existantes pour documenter l'étude demandée. La réponse de la Municipalité démontre par ailleurs de façon évidente la résistance opposée par nos autorités exécutifs à toutes démarches destinées à définir une politique foncière pour les années à venir. Cette résistance n'est pas nouvelle, elle s'était déjà manifestée par exemple lors d'une réponse apportée par la municipalité à la motion relative à l'étude d'une implantation de l'espace public dans tous les quartiers de la commune déposée en 1999. A celle déposée en 2001 concernant l'étude des possibilités d'instaurer des zones 30 km/h ou encore celle présentée en 2003 concernant la gestion des déchets. La décision de la majorité des membres de la commission ad hoc désignés pour traiter cet objet va dans ce sens puisqu'il est proposé de renvoyer à la Municipalité le *préavis no 13/2010* pour qu'elle réalise l'étude souhaitée. Il invite le Conseil à suivre les recommandations de la commission ad hoc.
- **M. Denis BETTEMS** dit comprendre la perplexité d'une Municipalité lorsqu'elle est saisie d'une telle intervention. Pour reprendre un peu les possibilités qui existent lorsqu'une collectivité publique à l'intention de s'approprier des terrains privés, il rappelle qu'il y a une gradation en allant du pire au plus soft. Il rappelle que le territoire de la commune d'Epalinges représente 4 km carré, ce serait un peu cher par rapport à nos finances. La deuxième possibilité est celle de l'expropriation. Elle est pratiquée dans des cas bien particulier, mais elle nécessite, et c'est une règle légale qui est applicable en Suisse et dans le canton et dans la commune d'Epalinges. Cette expropriation nécessite l'intérêt public. Donc dans un cas comme celui-ci l'intérêt public ne passera pas la rampe devant un tribunal administratif, faute d'intérêt public

suffisant. La troisième possibilité évoquée est celle d'utiliser un plan de quartier pour tenter d'obtenir au profit de la collectivité publique certaines possibilités. Il n'est pas exceptionnel qu'en contre partie d'une densification l'autorité demande une garderie ou d'autres possibilités. Il y a un arrêté récent par la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal vaudois qui a annulé purement et simplement un accord passé par un propriétaire privé avec la collectivité où l'on disait "on vous donne cette possibilité, en contrepartie vous cédez une partie de votre terrain à la collectivité publique". Cela a été considéré comme étant nul, la Cour de droit administratif et public l'a considéré comme un acte de contrainte à l'égard d'un propriétaire privé. A l'heure actuelle, la base légale ne suffit pas et ne permet pas malheureusement ce genre d'opération. Il signale que cette problématique fait l'objet d'une motion déposée, sauf erreur, par le député HALDI, qui précisément dit, et à juste titre, qu'il n'est pas normal de donner plus d'avantages à un propriétaire privé, sans que ce dernier ait en contrepartie quelques charges à avaler. Il confirme que la municipalité d'Epalinges, dans le cadre de plusieurs plans de quartier qui sont actuellement à l'étude, essaie de négocier ce genre d'opération tout en restant dans les limites de la légalité. La dernière possibilité qu'à une collectivité d'acquérir des possibilités de construire est de s'insérer dans le marché libre de l'immobilier. Les bonnes possibilités et opportunités sont gardées le plus secrètement possible et ne sont pas divulguées. Tenir à jour une liste des terrains qui seraient susceptibles d'intéresser la commune d'Epalinges serait à coup sûr mettre la main dans le cadre de spéculations, provoquer la hausse du prix de ces terrains et de donner la possibilité à des gens de se commissionner et d'avoir des éléments qui font que la collectivité sera utilisée pour payer le prix fort. Il faut laisser à une autorité municipale d'avoir ces possibilités de négocier l'acquisition de terrains. C'est précisément ce qui s'est passé avec les terrains de la paroisse catholique que la commune a racheté il y a peu. Il faut absolument éviter la magouille que constituerait la liste d'objets que l'on pourrait acquérir car c'est le plus sûr moyen de se faire tordre. Bon gré mal gré, il invite le Conseil à accepter cette réponse.

- **M. Erich DÜRST** pense que nous ne sommes pas là ce soir pour débattre de la politique immobilière de la commune, ce n'est pas l'objet, mais de la motion de M. Gérard DEMIERRE et des suites que la Municipalité lui a donné. A ce sujet, c'est ce Conseil qui le 20 avril avait prit en considération la motion de M. Gérard DEMIERRE. Ce faisant, le Conseil a chargé la Municipalité de présenter une étude.
- **M. Bernard KRATTINGER** avoue que les explications de M. Denis BETTEMS sont très intéressantes mais si la municipalité avait introduit dans la réponse apportée à la motion ces informations, notamment sur les éléments légaux qui rendent difficiles l'acquisition de tels ou tels terrains et l'expropriation. Il rappelle qu'un des terrains qui a permis la construction du Giziaux était un terrain qui appartenait aux TL. Sur le territoire de la commune d'Epalinges, un certain nombre de terrains appartiennent à la commune de Lausanne. On nous rétorque régulièrement que la commune de Lausanne ne veut pas vendre. Cela ne veut donc pas dire qu'aujourd'hui leur politique va changer.
- **M. Yvan TARDY** désire apporter deux précisions sur ce qui vient d'être dit. Premièrement, la commune de Lausanne a déjà été abordée par rapport à l'acquisition de plusieurs terrains, dernièrement lorsqu'il y a eu l'achat du bois de la Chapelle, la commune aurait voulu l'acheter avec le terrain de sport. Ce fut un échec car la commune de Lausanne ne veut pas diminuer son patrimoine.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe donc au vote.

La réponse de la Municipalité **est refusée par 32 non, 28 oui et 3 abstentions.**

Le *préavis 13/2010* est donc rejeté et retransmis à la Municipalité.

8. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. FABIEN LOI ZEDDA CONCERNANT L'EQUIPEMENT DES ABRIS BUS

La parole est donnée à **M. Daniel CHRISTEN**, municipal.

Ces dernières années, en fonction du développement des transports publics, nous avons construit de nouveaux abris TL (arrêts de bus) avec fermetures sur les côtés.

Par exemple:

- Au Chemin de la Laiterie
- A la Route de Berne (Grand-Chemin)
- Au Chemin des Ormeaux
- Au terminus du Métro (Croisettes)
- A la Route de la Croix-Blanche (terminus)

La Municipalité a déjà prévu la construction de nouveaux abris pour le confort des utilisateurs des transports publics. Ils sont prévus, en principe à raison d'un par année dès 2011, en fonction de leur importance et de la disponibilité de la surface nécessaire à leur réalisation.

Le premier envisagé pour 2011 est celui situé à l'angle de la Route de la Croix-Blanche-Pont de la Girarde. On a même imaginé pour l'éclairage de ces abris d'utiliser quelques panneaux solaires.

La discussion est ouverte.

L'interpellation n'appelant pas de vote, le Président remercie M. Daniel CHRISTEN.

9. REPONSE A L'INTERPELLATION DE MME BRIGITTE CROTTAZ CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE RELATIVE A L'ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES

La parole est donnée à **M. Yvan TARDY**, syndic.

En réponse à cette interpellation, je vous informe que la Municipalité a décidé de participer à l'achat de ces vélos électriques pour un montant de CHF 300.-. Ceci depuis début septembre, cela couvre la semaine de la mobilité, et jusqu'à la fin de cette année.

La discussion n'étant pas demandée, le Président remercie M. Yvan TARDY.

10. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

La parole est donnée à **M. Maurice MISCHLER**, Président rapporteur de la commission désignée à cet effet qui nous lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail conséquent et précise qu'il s'agit ce soir d'une présentation sans vote immédiat de façon à ce que le Conseil puisse prendre connaissance du rapport de la commission dans les détails et du projet de règlement.

La discussion est ouverte.

- **M. Alain MONOD** se permet de revenir sur chacun des articles et de les commenter au fur et à mesure.
 - Article 11: La nouveauté est que les deux vice-présidents et les deux scrutateurs suppléant vont faire partie à part entière du bureau. Donc en fonction de l'article 53, désormais quatre membres du bureau ne pourront plus faire partie des commissions.
 - Article 26: Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une modification par la commission. Je me permets de faire deux suggestions à la commission. La première sera pour le deuxième alinéa " A leur défaut, la présidence est assurée par le doyen d'âge du bureau". Or, on vient de voir dans l'article 11 modifié que les deux vice-scrutateurs font partie du bureau. Si ce doyen d'âge est un des deux vice-scrutateurs, on peut imaginer que ce ne soit pas évident pour eux de remplacer au pied levé le Président empêché. Même si la probabilité que ce cas arrive est faible voir même inexistante, il vaudrait mieux que la présidence soit assurée par un ancien président du Conseil. Ma deuxième suggestion est que lors d'un empêchement définitif du Président d'exercer dans les six prochains mois de sa présidence, le Conseil communal élit un nouveau Président issu du même groupe politique. Si cela intervient après le 31 décembre 2010, un des vice-présidents exercera la charge présidentielle jusqu'à la fin du mandat. Il est alors immédiatement éligible à la présidence.
 - Article 41: Troisième alinéa "Chaque commissaire a le droit de déposer un rapport de minorité". Les délais sont les mêmes que pour les rapports de majorité. Le premier alinéa couvre donc aussi celui-ci.
 - Article 52: Je ne vois pas très bien pourquoi cette notion de groupes de réflexion vient faire dans le règlement du Conseil communal, je n'insisterai donc pas pour sa suppression.
 - Article 56: Dernier alinéa "En principe, les représentants de la municipalité et les intervenants externes n'assistent ni aux délibérations, ni au vote". Si quelqu'un doit quitter la salle pour quelque raison, il ne paraît pas nécessaire de l'indiquer dans le règlement du Conseil. En 17 ans de Conseil, je n'ai jamais été confronté à ce cas et je trouve que c'est diminuer ses droits à l'intervention en séance de commission souvent sur des sujets portés par la Municipalité, que de faire quitter la salle.
- **M. Erich DÜRST** a toute une série de remarques que lui a inspiré la lecture de ce projet de règlement, or pour simplifier le déroulement de la soirée, il les a déjà adressés à la commission. Elles seront prises en compte lors des prochaines discussions de la commission. Il tient aussi à souligner que le travail de la commission est excellent.

- **M. Yvan TARDY** aimerait attirer l'attention des conseillers sur le fait qu'avec ces deux nouvelles commissions, il faudra être très précis en ce qui concerne le cahier des charges. Il y a un respect des compétences des autorités exécutives par rapport à l'autorité législative. Ce qui pose problème à la Municipalité, ce sont les délais. D'autre part, il serait souhaitable que ce projet soit soumis au SeCRI (Service des communes et des relations institutionnelles).
- **M. Maurice MISCHLER** indique qu'il est prévu que le projet soit envoyé au SeCRI. Il demande aussi à toutes les personnes qui ont des propositions sur ce projet de les lui envoyer rapidement par e-mail.
- **M. Christian TERRIER** fait part de son scepticisme d'avoir une commission permanente de politique régionale comme l'indique l'article 51. Dans l'article 55 il est cité: "La séance des commissions doit se tenir au moins deux semaines avant le Conseil". Pourquoi cette séance ne pourrait pas avoir lieu 10 jours avant, notamment si il y a lieu de tenir une deuxième séance? Il ne faudrait pas non plus être trop rigide dans ce nouveau règlement.
- **M. Bernard KRATTINGER** répond sur ce point de l'article 55, que ce délai de deux semaines est principalement motivé par deux aspects. D'abord la possibilité par les commissions ad hoc de demander la présence d'expert dans le cadre des travaux de la commission. Cela nécessite qu'il y ait un certain laps de temps pour faire une deuxième séance avec un expert par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Yvan TARDY**

Pétition l'Eplattenier (halle de tennis de la route de Berne): suite donnée par la Municipalité à la dite pétition, à savoir le refus d'entrer en matière, compte tenu notamment des investissements financiers déjà très importants prévus à court et moyen termes pour le développement de la pratique des activités sportives au niveau communal; il s'agit également de respecter le plafond d'endettement fixé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2006. D'autre part, M. Jean-Luc ECUYER projette d'édifier une halle de tennis à Ropraz, Cette implantation, à proximité d'Epalinges et desservie par les transports publics, permettrait aux joueurs palinzards de trouver un nouvel emplacement - proche de leur domicile - susceptible de les accueillir. Il semble donc qu'une solution valable puisse aboutir prochainement.

Changements au sein de la Municipalité à la fin de présente législature: MM. Yvan TARDY, Daniel CHRISTEN et Jean-Claude SHEPPARD ne brigueront pas un nouveau mandat au sein de la Municipalité à la fin de présente législature.

- **M. Daniel CHRISTEN**

Collège de l'Ofréquaz, aménagement du préau scolaire: des nouveaux éléments de jeux viennent d'être installés dans le préau scolaire du collège de l'Ofréquaz.

▪ **M. Jean-Claude SHEPPARD**

Administration communale - Service technique: engagement, au 1^{er} novembre 2010 du Responsable du parc immobilier communal, en la personne de M. Thierry MAURER. Il a travaillé tout d'abord comme menuisier machiniste, puis comme technicien et responsable de chantier. Il assurera le bon fonctionnement des bâtiments communaux, au niveau de la conciergerie, de la maintenance, de la consommation d'énergie et de la planification des travaux d'entretien. Nous avons préparé à son intention un cahier des charges précis.

Bâtiment "E" du Complexe scolaire de Bois-Murat (réfection): lors de sondages effectués, nous avons constaté que les drainages autour du bâtiment se trouvaient en très mauvais état. Ils étaient rempli de calcaire à tel point qu'un nettoyage par fraisage était inutile et même impossible. Nous avons donc dû remplacer l'ensemble des drainages en respectant toutes les couches filtrantes de gravier grossier, chemise de drainage et création de chambres de visite à chaque angle. Nous avons prévu fr. 30'000.- pour la réfection partielle des drainages. Pour la pose de ces nouveaux drainages, le devis se monte à fr. 120'000.- d'où un dépassement de fr. 90'000.- mais qui selon l'architecte ne devrait pas avoir de répercussion sur le montant final du crédit de construction accordé par le Conseil communal.

Salle de gymnastique de la Croix-Blanche (changement du vase d'expansion): Un vase d'expansion défectueux a dû être remplacé pour cause de surchauffe à la salle de gym de la Croix-Blanche, entraînant une dépense extra-budgétaire de fr. 6'74.15.

12. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- **Mme Marianne WYSS** s'adresse à la Municipalité concernant la place de jeux des Tuileries. Premièrement le portail ne se ferme pas, ce qui est dangereux. Deuxièmement, il y a une fontaine avec de l'eau, cet été lorsqu'il faisait chaud, l'eau ne coulait pas et maintenant qu'il fait plus froid, ça fonctionne.
- **M. Daniel CHRISTEN** répond qu'effectivement des déprédations importantes ont été constatées. La porte est de nouveau en service maintenant. La fontaine a été aussi réparée cet été. La situation est sous surveillance.
- **M. Fabien LOI ZEDDA** remarque que dans le 24heures de ce jour, le municipal lausannois Jean-Yves PIDOUX a levé le voile sur le projet EolJorat. Dans 4 ans, 8 éoliennes à proximité Chalet-à-Gobet dont 2 implantées au sud de la route de Berne pourraient contribuer avec 5 autres machines à alimenter 29'000 ménages en électricité. Ceci avec des mâts de 135 m de haut et des pâles de plus de 50 m. Il est cité aussi que les habitants des communes situées dans un rayon de 10 km autour du parc seront conviées à des séances d'informations au mois d'octobre. Il demande à la

Municipalité selon l'article 53 de notre règlement actuel, si ces éléments sont exacts et si la Municipalité d'Epalinges a été associée à la démarche.

- **M. Yvan TARDY** répond que la Municipalité a bien reçu une invitation à la présentation de ces éoliennes qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre. Un, voir deux membres de la Municipalité vont y assister.
- **M. Erich DÜRST** propose d'adresser le postulat suivant à la municipalité:
La Municipalité est chargée de rapporter au Conseil sur les possibilités de doter le Conseil d'instruments de travail modernes permettant de simplifier les travaux administratifs et la communication, tels que :
 - un dispositif d'enregistrement des débats évitant à la secrétaire le souci de retourner la cassette au milieu de la séance ou de changer les piles
 - un logiciel de transcription des débats enregistrés
 - une sonorisation évitant au président de rappeler en début de chaque séance de parler distinctement, sans toutefois avoir la garantie que tous les Conseillers entendent toutes les interventions, sonorisation qui pourra bien entendu être reliée au dispositif d'enregistrement précité
 - une installation de projection (beamer) permettant de projeter simplement des textes, des plans, ou des chiffres
 - un intranet ou extranet destiné à faciliter les convocations, la circulation de rapports, les communications, l'accès aux archives, pour le bureau, les commissions, et l'ensemble du Conseil.
 Cette liste n'est pas limitative.

Il rajoute les éléments suivants :

Il ne fait pas de doute que de tels instruments peuvent contribuer à un travail efficace du Conseil. Ils nous permettront de nous concentrer davantage sur le fond des questions que nous traitons. Ils simplifieront le travail de la secrétaire et du président, et amélioreront la qualité des procès-verbaux.

De tels outils sont aujourd'hui monnaie courante dans le monde professionnel. Ils auraient tout à fait leur place au service de notre Conseil. Il demande au Conseil de prendre en considération ce postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

- **M. Erich DÜRST** s'adresse à nouveau au Conseil pour faire une proposition de décision du Conseil.
Il appartient au Conseil de fixer les indemnités de sa secrétaire. Ainsi, lors de notre séance du 6 septembre 2006, nous avons fixé les montants suivants, pour la durée de la législature :
 - Fr. 900.- par séance du Conseil, cette somme forfaitaire englobant la préparation, la séance elle-même, et la rédaction du procès-verbal
 - Fr. 100.- par séance du bureau, ce montant couvrant également la préparation, la séance elle-même et le suivi à effectuer
 - Fr. 100.- par scrutin populaire pour le secrétariat du bureau de vote.

Au cours de son année de présidence, il a pu constater, d'une part, que le travail de la secrétaire était chichement rémunéré. En effet, si les 900 francs par séance du Conseil

et les 100 francs par séance du bureau semblent à peu près adéquats, les 100 francs par dimanche matin de scrutin populaire ne sont vraiment pas généreux.

D'autre part, on constate qu'aucune rémunération n'est prévue en dehors des sommes forfaitaires mentionnées. Il semblerait donc que les tâches de la secrétaire doivent se limiter strictement aux séances du Conseil et la rédaction des procès verbaux, aux séances du bureau avec leur préparation et suivi, et aux scrutins populaires.

Il est souhaitable que le président puisse, confier d'autres tâches à la secrétaire, telles que des réponses à des correspondances diverses, des recherches dans les archives, la transmission de rapports au Conseil à la demande d'une commission, pour donner quelques exemples. Par ailleurs, le règlement mentionne parmi les tâches de la secrétaire, la tenue des archives, ainsi que la tenue d'un état des membres du Conseil.

Or, il apparaît qu'aucune rémunération n'est prévue pour toutes ces tâches. Il propose la décision suivante :

Le Conseil communal décide d'allouer les indemnités suivantes :

Indemnité annuelle de base secrétaire	Fr. 2000
Indemnité annuelle de base secrétaire suppléante	Fr. 1000

qui s'ajoutent, sans les modifier, à celles ressortant de la décision du Conseil du 5 septembre 2006 concernant les indemnités.

Le secrétariat de notre Conseil constitue un élément indispensable de continuité, compte tenu de la présidence et du bureau qui changent d'année en année. Il est important que le président puisse s'appuyer sur la secrétaire pour toutes les questions d'ordre administratif. Le professionnalisme de la fonction de secrétaire est aujourd'hui indispensable, et dans l'intérêt du Conseil il mérite une rémunération plus adéquate que ce qui était le cas jusqu'à présent.

La présente proposition se base sur l'article 59 lettre c du règlement. Il invite les Conseillers à soutenir cette proposition en votant sa prise en considération.

- **M. Alain MONOD** rappelle que c'est la première commission, désignée à chaque nouvelle législature, qui réfléchit à la rémunération de la Municipalité, du Président, des Conseillers, de la secrétaire, etc. Le Conseil communal dans sa nouvelle composition en 2011 devra décider du salaire de ces personnes. Il veut bien prendre en compte ce postulat, mais de toute façon il faudra refaire cet exercice l'année prochaine.

La proposition de décision **est refusée par 37 non, 21 oui et 4 abstentions.**

- **M. Philippe SCHMIED** prend la parole et s'adresse au Conseil. Il est entré au Conseil communal en 1982 et depuis cette date, il a consacré une partie de son temps à la communauté. Si il l'a fait par passion, il se rend compte que depuis quelques temps les séances et les débats l'énervent, qu'il a le sentiment que chacun cherche à tirer la couverture sur soi, pour son prestige personnel ou celui de son parti.

Fort de ce sentiment non constructif, il a décidé de démissionner du Conseil communal au 30 septembre 2010.

Ces 28 années lui ont permis de comprendre que d'être élu ne suffit pas à connaître la commune et ses problèmes, qu'il est préférable de participer activement à la vie communautaire.

Avant de quitter le Conseil, il désire exprimer trois vœux à la Municipalité:

- Lors de la commission de révision du règlement du Conseil, Maurice MISCHLER, notre Président, corrigeait à mesure le texte sur son portable, projeté sur écran par beamer. A cette occasion, on s'est rendu compte que l'accès au réseau internet serait utile. Il demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre un réseau Wifi public au centre de la commune.

- Pendant l'été, il s'est rendu compte qu'il y a quelques années, il aimait bien passer en vélo, avec ses enfants, sur le chemin des Planches dans les deux sens, en évitant la circulation. Malgré cela, il a adhéré à la réponse de la Municipalité sur le danger de mettre un contre sens pour les vélos. Depuis qu'il roule en vélo électrique, il a constaté que le tronçon étroit, qui est à sens unique, représente moins de 30 mètres. En plus la visibilité est très bonne à cet endroit pour les voitures venant du Pré d'Yverdon, puisque le sens interdit se trouve juste après l'entrée du garage de notre Municipal de police. La Municipalité devrait réétudier le problème en se déplaçant sur le site.

- La commune d'Epalinges a fait l'acquisition, pendant cette législature, de deux patrimoines. Le bois de la Chapelle et le bois des Dailles. Ces forêts, propriétés de la ville de Lausanne depuis le 17^{ème} siècle, leur avait été cédée en compensation de la construction de la chapelle des Croisettes, dont les communaux de l'époque estimaient que la région avait un besoin urgent d'un lieu de culte. Datant de 1631, cette chapelle est le principal bâtiment historique de la commune d'Epalinges. Sa construction reflète une architecture et une ambiance typique de la période de sa construction, elle attire chaque année de nombreuses personnes pour sa visite, des mariages, des célébrations. Elle se trouve sur le parcours du pèlerinage de St. Jaques de Compostelle. Comme les forêts que nous avons rachetées, il souhaite que la Municipalité entreprenne des transactions pour reprendre à la commune de Lausanne ce bâtiment. Pour eux qui en assume l'entretien et la restauration et qui sont toujours prompt à faire payer les communes voisines, ce serait une décharge financière qui leur permettrait de se consacrer à d'autres bâtiments. Pour Epalinges, ce serait l'occasion de mettre mieux en valeur notre patrimoine historique et culturel. Cette démarche avait déjà été entreprise par Paul COLLET dans les années 70, mais Lausanne n'était pas entrée en matière. Par contre, depuis ce moment, Epalinges participe pour moitié aux frais d'entretien et de restauration de cette Chapelle. Cette reprise permettrait à Epalinges de participer à l'amélioration des finances de la capitale.

- **M. Yvan TARDY** répond sur le 3^{ème} vœux de M. Philippe SCHMIED qui lui avait fait part il y a quelques jours d'intervenir dans ce sens là. Lors d'une rencontre avec le Syndic de Lausanne, il lui a parlé de cette démarche et ce dernier l'a gentiment envoyé sur les roses et l'a prié d'attendre encore pas mal d'années. D'un autre côté, il pense qu'il est assez urgent d'attendre car lors de la prochaine séance du Conseil aux budgets, on a des investissements pour fr. 600'000.- de réfection du bâtiment et ce sera partagé entre les deux communes à fr. 300'00.-. Donc attendons déjà que cette réfection soit faite avant d'aller solliciter les lausannois. Sur le 1^{er} vœux de M. Philippe SCHMIED, il répond qu'il est prévu une installation Wifi pour la grande salle. Cela figurera au budget, si le Conseil l'accepte, ce sera installé l'année prochaine.

Le Président souligne qu'il y a encore un vœux de M. Philippe SCHMIED auquel il faudra répondre en dehors de sa présence

- **Mme Valérie CROT** prend la parole pour féliciter et remercier les jardiniers de la commune. Un grand effort a été fait sur les ronds-points.
- **M. Maurice MISCHLER** revient sur la mobilité et tient à souligner l'excellente collaboration inter-parti et remercier toutes les personnes qui ont collaboré et qui ont fait un immense travail cette année, soit: Mme Brigitte CROTTAZ, Mme Corinne CUPERLY, Mme Silvia WICHOU, M. René LERESCHE, M. Enea REZZONICO, lui-même et les membres du Greffe.

La discussion n'est plus demandée.

Séances du Conseil communal, agenda 2011:

22 février à 20h15

12 avril à 20h15

28 juin à 19h15

06 septembre à 20h15 (séance réservée à la nomination des différentes commissions)

27 septembre à 20h15

15 novembre à 20h15

13 décembre à 18h30

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 16 novembre 2010, à 20h15 à la salle des spectacles. Il remercie les membres pour la tenue de cette séance et la clôt à 22h45.

Epalinges, le 14 octobre 2010

Le Président :

La Secrétaire:

André OVERNEY

Fabienne GHEZA